

Règlement BIM Green Awards

Les conditions de participation

- ✓ La participation au concours passe par la publication d'une étude de cas sur l'une des 3 bases de données Construction21 (bâtiment, quartier ou infrastructure), **complétée par l'envoi de documents spécifiques liés au BIM.**
- ✓ Les études de cas proposées au concours doivent porter sur des **ouvrages durables ayant été conçus, construits et/ou exploités avec du BIM.**
- ✓ Par ouvrage, est entendu tout type de bâtiment, neuf ou rénové, public ou privé, résidentiel, tertiaire, commercial, industriel, culturel, de santé, mais aussi opération d'aménagement (éco-quartier...) et infrastructure (pont, sortie d'autoroute...), etc.
- ✓ Bâtiments, quartiers ou infrastructures uniquement situés en Belgique, en France (métropolitaine et outre-mer) ou au Luxembourg.
- ✓ Ouvrage durable déjà livré ou avec livraison au plus tard au 30 mars 2021 (la date, initialement prévue au 25 novembre 2020, a été repoussée en raison des retards pris sur les chantiers lors de la crise sanitaire). Pour les opérations d'aménagement/infrastructure, au moins une tranche livrée avant le 30 mars 2021.
- ✓ Construction nouvelle, reconstruction, extension ou rénovation globale.
- ✓ Les ouvrages participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.
- ✓ Si des informations publiées sur les études de cas se révèlent incorrectes ou fausses, l'organisateur BIM des Territoires se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.
- ✓ Dans les études de cas présentées au concours :
 - Tous les champs obligatoires doivent être renseignés.
 - Les champs spécifiques aux BIM Green Awards doivent être complétés (cf. ci-dessous).

→ L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter l'ouvrage proposé au concours et ayant reçu l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les participants s'engagent à être présents ou représentés à la remise des trophées. Elle aura lieu le 25 ou 26 novembre à Strasbourg, à l'occasion du colloque [Build & Connect](#).

Les étapes-clés des BIM Green Awards

- **23 avril 2020** : Lancement du concours
- **31 juillet** : Clôture des candidatures
- **Septembre** : Délibérations du jury
- **25 ou 26 novembre 2020** : Remise des prix au colloque Build & Connect, Strasbourg

Les critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies. Il portera une attention toute particulière à :

- **La notion de « BIM du réel » :**
Montrer que le BIM apporte quelque chose à tous les niveaux : maître d'ouvrage, architecte, ingénieur, exploitation... L'objectif est de démystifier la technologie et de valoriser l'humain, de présenter des démarches répliquables dans d'autres contextes.
- **Le caractère humain**
Quelle histoire est racontée dans le projet ? Quels sont les témoignages de l'équipe projet comme des utilisateurs des ouvrages ? Comment le projet a-t-il été développé au sein de l'équipe ; quelle est son originalité ? Comment les acteurs ont-ils été mobilisés, formés, avec quels outils ? Quels bénéfices en ont-ils retiré ?
- **La reproductibilité :**
L'utilisation du BIM dans le projet et ses performances sont-elles reproductibles ailleurs (process, méthode...) ?
La démarche utilisée ouvre-t-elle la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons d'utiliser le BIM pour une transition numérique comme écologique ?
- **Le coût :**
Comment se situe le niveau de coût du projet par rapport au coût standard du marché pour sa catégorie d'ouvrage ? Est-il abordable ?
- **L'innovation :**
Présenter plus en détail un (ou plusieurs) des éléments du projet, nouveau et innovant : une solution, une combinaison de solutions, l'approche globale, une méthode...

Les catégories de prix

Prix Bâtiment neuf / petit projet

Cette catégorie récompense un bâtiment neuf de petite taille, pour lequel le coût du projet complet est inférieur ou égal à 3 millions d'euros.

Prix Bâtiment neuf / grand projet

Cette catégorie récompense un bâtiment neuf de grande taille, pour lequel le coût du projet complet est supérieur à 3 millions d'euros.

Prix Bâtiment rénové / petit projet

Cette catégorie récompense un bâtiment rénové de petite taille, pour lequel le coût du projet complet est inférieur ou égal à 100 000 euros.

Prix Bâtiment rénové / grand projet

Cette catégorie récompense un bâtiment rénové de grande taille, pour lequel le coût du projet complet est supérieur à 100 000 euros.

Prix Aménagement / Infrastructure

Cette catégorie récompense les quartiers et infrastructures durables les plus exemplaires en matière d'utilisation du BIM.

Prix Hors-Cadre

Ce prix spécial sera décerné par le jury qui récompensera une démarche BIM particulièrement originale (innovation, facilitation de process, bonnes pratiques, outil...), utilisée dans le cadre d'un ouvrage présenté au concours.

La valorisation des ouvrages récompensés

L'ensemble des ouvrages candidats seront valorisés sur les sites des partenaires du BIM des Territoires et de Construction21, ainsi que des partenaires du concours. Ils seront également largement partagés sur leurs comptes réseaux sociaux.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix qui aura lieu lors du colloque Build & Connect, organisé par le Pôle Fibres Énergivie et l'Université de Strasbourg, à Strasbourg, les 25-26 novembre 2020.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication nourri et multi-canaux :

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires,
- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

Champs obligatoires à renseigner dans votre étude de cas Bâtiment

- Nom de l'opération, la localisation, l'année de construction/rénovation et le type de bâtiment/chantier
- Description du bâtiment et de ses caractéristiques principales
- Principaux intervenants du projet
- Coût de construction/rénovation
- Surface et le type de surface du bâtiment
- Label/Certification (le cas échéant)
- Approche développement durable du maître d'ouvrage
- Description architecturale
- Consommation énergie primaire et émission de gaz à effet de serre
- Systèmes Chauffage Ventilation Aéraulique Climatisation (CVAC)
- Dans la section Produit : lister les logiciels et outils utilisés dans le processus et leurs versions

- Photos et crédits photo (idéalement libre de droits) : avec au moins un visuel de la maquette numérique ou d'un élément BIM du projet et un visuel du bâtiment une fois livré

Champs obligatoires à renseigner dans votre étude de cas Quartier (catégorie aménagement)

- Nom de l'opération, la localisation, le type de projet
- Description du projet, de son programme et de ses caractéristiques principales
- Années d'engagement et d'achèvement (réelles ou estimées) du projet et état d'avancement
- Principaux intervenants du projet
- Contraintes spécifiques et zoning
- Investissement total
- Dans la section Solution : lister les logiciels et outils utilisés dans le processus et leurs versions
- Photos et crédits photo (idéalement libre de droits) : avec au moins un visuel de la maquette numérique (au moins partielle) ou d'un élément BIM du projet et un visuel de l'opération en cours

Champs obligatoires à renseigner dans votre étude de cas Infrastructure

- Nom de l'opération, la localisation, l'année de livraison effective ou présumée
- Type d'opération
- Description du projet et de ses caractéristiques principales
- Principaux intervenants du projet
- Coût total
- Dans la section Solutions : lister les logiciels et outils utilisés dans le processus et leurs versions
- Photos et crédits photo (idéalement libre de droits) : avec au moins un visuel de la maquette numérique (au moins partielle) ou d'un élément BIM du projet et un visuel de l'infrastructure une fois livrée

Champs obligatoires à renseigner pour tous les ouvrages candidats (bâtiments, quartiers, infrastructures)

Le jury des BIM Green Awards accorde une grande importance aux critères suivants, qu'il vous conviendra de préciser au mieux pour maximiser vos chances de victoire en vous servant des champs « textes » de l'étude de cas :

- L'histoire du projet (naissance, démarche, originalité...)
→ Écrivez un paragraphe synthétique de l'histoire BIM du projet, de votre retour d'expérience : points positifs, points négatifs, axes d'amélioration...
- Le critère humain (comment l'équipe a été mobilisée ?)
- La prise en main de l'outil (comment les acteurs ont été formés et ont utilisé l'outil ?)
- La description de la démarche appliquée
- Les témoignages de l'équipe projet ou des utilisateurs

Éléments complémentaires à adresser par WeTransfer à contact@bimdesterritoires.eu

- Une maquette BIM en fin de phase (conception, exécution) ou maquette d'exploitation

- La convention BIM
- Facultatif : une note complémentaire décrivant la démarche BIM (max 5 pages)

Droits de diffusion

En s'inscrivant aux BIM Green Awards, les candidats accordent au réseau BIM des Territoires*, organisateur du concours, et à Construction21, hébergeur du concours, ainsi qu'à leurs partenaires, l'autorisation d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

**Le réseau BIM des Territoires est constitué de Cap Construction, Hub Ten, Novabuild, Neobuild, du Pôle Fibres Énergie et du Technopôle Domolandes.*